



## Déclaration liminaire

Conseil d'administration de l'Agence  
pour l'enseignement français à l'étranger

16 mars 2022

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs,

Nous ne saurions commencer cette déclaration sans évoquer la situation de l'Ukraine victime de l'attaque du régime de Vladimir Poutine. La CFDT a réaffirmé, depuis le début de cette séquence guerrière, son soutien et sa solidarité avec le peuple et le mouvement syndical ukrainiens. La CFDT s'est félicitée que la France et l'Europe aient édicté les mesures les plus sévères à l'encontre d'un régime autoritaire. La CFDT, avec la Confédération européenne des syndicats que préside Laurent Berger depuis 2019, demande également aux gouvernements européens une solidarité sans faille avec les Ukrainien·nes contraint·es de fuir la guerre en leur offrant l'asile.

Bien sûr nous avons également une pensée toute particulière pour les personnels des établissements français d'Ukraine et de Russie, ainsi que pour les élèves et leurs familles qui ont été contraints de quitter leur pays d'accueil. Nous savons que les équipes de l'AEFE et du MEAE sont sensibilisées à leur situation tout comme à celle des personnels et des familles des établissements limitrophes. Nous remercions l'AEFE pour la qualité de son suivi et pour la qualité de sa relation et de son écoute avec les représentant·es des personnels dans ce contexte de crise. Néanmoins nous déplorons le « retard à l'allumage » qu'ont ressenti certain·es de nos collègues quand il a fallu s'organiser pour quitter précipitamment l'Ukraine ou dans une moindre mesure la Russie.

Pour le Sgen-CFDT, la situation personnelle de tou·tes les agent·es concerné·es, fonctionnaires détaché·es ou personnels de droit local, doit impérativement faire l'objet d'un examen individualisé et bienveillant allant au-delà des obligations administratives minimales ou du fonctionnement normal de la cellule d'écoute.

Nous souhaitons que, pour tou·te·s les collègues dont le détachement serait interrompu prématurément, le ministère de l'éducation nationale et l'AEFE facilitent soit la réintégration, soit la possibilité de se porter candidat à d'autres postes dans le réseau.

\*\*\*

Les fonctionnaires détaché·es dans le réseau relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger verront assurément dans le projet de modification du décret relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger un rendez-vous manqué concernant nombre de leurs revendications : réforme de l'avantage familial et intégration des primes et indemnités qui leur seraient versées en position d'activité.

Le Sgen-CFDT demande avec constance depuis 2001 l'instauration d'un statut unique prenant en compte les fonctions exercées, la situation personnelle et le lieu de recrutement. Il déplore qu'il ait fallu une décision de justice pour admettre au bout de vingt ans que le dévoiement de l'opposition résidents/expatriés était non seulement injuste mais effectivement illégal. Les propositions qui ont été faites permettront, espérons-le, de sortir de l'ornière, mais elles ne satisfont pas notre organisation. Le Sgen-CFDT, comme il l'a exprimé dans le cadre du dialogue social engagé depuis le mois de janvier, regrette que l'occasion ne soit pas saisie par l'Administration pour faire la vraie réforme de fond car elle serait nécessaire. Cette vraie réforme, instaurant plus de justice et d'équité dans la **situation matérielle et financière des personnels**, renforcerait également la solidité du rôle d'employeur de l'établissement public face à ceux qui souhaitent limiter cette compétence.

Je vous remercie.

\*\*\*

Pascale Canova